

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Division des Personnels
d'Administration et
d'Encadrement

Service des personnels
d'inspection, de direction,
d'orientation, d'éducation
et de surveillance

Affaire suivie par
Isabelle Schmitt

Téléphone

03 88 23 35 11

Fax

03 88 23 38 76

Mél.

ce.drh

@ac-strasbourg.fr

Référence :

DPAE1/AB/Liste d'aptitude
Pers Dir 2014

Adresse des bureaux

27 boulevard Poincaré

67000 Strasbourg

Adresse postale

6 rue de la Toussaint

67975 Strasbourg cedex 9

Strasbourg, le 10 JAN. 2014

Le Recteur

à

Mesdames les directrices académiques des services
de l'éducation nationale du Bas-Rhin et du Haut-Rhin
Mesdames et messieurs les chefs d'établissement
public de second degré
Monsieur le directeur de l'école régionale de
l'enseignement adapté
Monsieur le directeur de l'école régionale du
premier degré

Objet : Liste d'aptitude pour l'accès au grade de personnel de direction de 2^{ème} classe –
année 2014.

Réf : Note de service n°2013-199 du 20 décembre 2013 parue au BO du 2 janvier 2014.

J'attire votre attention sur les modalités d'inscription sur la liste d'aptitude pour l'accès au grade
de personnel de direction de 2^{ème} classe au titre de l'année 2014. Ce grade permet d'occuper
un emploi de direction dans le second degré.

Les candidats à l'inscription sur la liste d'aptitude doivent remplir l'une des deux conditions
suivantes :

a) soit :

- être fonctionnaire titulaire appartenant à un corps de catégorie A de personnels
enseignants de l'enseignement du premier ou du second degré ou de personnels
d'éducation ou d'orientation ou de la filière administrative relevant du ministre
chargé de l'éducation nationale et dont l'indice brut terminal est au moins égal à
966 ;
- et justifier de dix années de services en qualité de fonctionnaire titulaire dans un ou
plusieurs des corps susmentionnés et avoir exercé à temps plein, en position
d'activité ou de détachement, des fonctions de direction dans un établissement
d'enseignement ou de formation pendant vingt mois au moins, de façon continue ou
discontinue, au cours des cinq dernières années scolaires.

b) soit :

- avoir exercé à temps plein des fonctions de directeur adjoint chargé de SEGPA, de
directeur d'EREA, de directeur d'ERPD, de directeur d'établissement spécialisé ou
de directeur d'école du premier degré ;
- et justifier de cinq ans de services dans ces fonctions en qualité de fonctionnaire
titulaire.

Les conditions de service sont appréciées au 1^{er} septembre 2014.

Les personnels recrutés par liste d'aptitude se verront confier des fonctions d'adjoint au chef
d'établissement (proviseur-adjoint de lycée ou de lycée professionnel, principal-adjoint de
collège) ou de directeur d'EREA ou d'ERPD s'ils sont titulaires du DDEEAS et s'ils en formulent
la demande.

Les affectations sont proposées prioritairement dans les académies déficitaires. Afin d'augmenter les chances d'obtenir satisfaction, les candidats à l'inscription sur la liste d'aptitude doivent formuler des vœux portant sur les académies les plus larges possibles.

Le dossier de candidature est à demander dans les meilleurs délais au bureau DPAE1 en téléphonant au 03.88.23.35.12 ou 03.88.23.35.11.

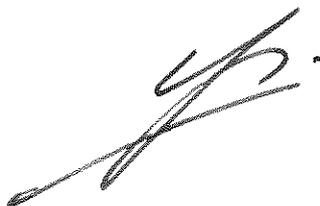
Il devra être complété et retourné par le candidat au cabinet du directeur académique du département d'affectation **pour le 10 février 2014, délai de rigueur.**

L'ensemble des dossiers de candidature sera ensuite transmis pour le 10 mars 2014 au bureau DPAE1 par les directeurs académiques qui proposeront un avis sur chaque dossier après un entretien avec l'intéressé.

Les candidats recrutés par voie d'inscription sur la liste d'aptitude sont nommés en qualité de stagiaires et placés en position de détachement dans le corps des personnels de direction pour la durée de ce stage.

Je vous prie d'assurer la plus large diffusion de la présente circulaire auprès des personnels concernés et placés sous votre autorité.

Pour le recteur et par délégation
Pour le secrétaire général et par délégation
Le secrétaire général adjoint,
directeur des ressources humaines



Christophe Basquin